



Un réseau. Un esprit

melun val de seine & sud seine et marne

ACCOMPAGNEMENT EXPERTISE | PRÊT D'HONNEUR À 0%



MEMBRE DE COMMISSION/
VOTRE RÔLE, VOS OUTILS

MEMBRE DE



SEINE & MARNE
ATTRACTIVITÉ



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Banque & Assurances

CIC
Est

BRIE PICARDIE
Banque & Assurance

Groupama
Toujours là pour moi.

Crédit Mutuel

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne,

Conformément au règlement intérieur de l'Association,

■ Le rôle de la commission d'Attribution

■ Objectif de la commission

La commission d'Attribution a pour rôle d'étudier les demandes de prêt d'honneur et de parrainage émises sur le périmètre d'intervention de Initiative Melun Val de Seine et Sud-Seine-et-Marne.

La commission d'Attribution analyse la viabilité des projets de création, de reprise et de développement d'entreprise en fonction de critères tels que l'étude de marché, l'organisation commerciale, les informations financières et comptables, les données techniques, ...

A la création de l'Association, la Commission d'Attribution de Melun a été mis en place afin d'étudier les dossiers émanant de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Au vu de l'extension du périmètre d'intervention, la volonté de la plateforme est de privilégier la création de Commissions d'Attribution locales afin d'assurer une qualité d'écoute et d'analyse des dossiers présentés, fondée sur une expertise locale.

A ce jour, les Commissions d'Attribution locales sont au nombre de 5 :

- › La Commission d'Attribution de prêts et de parrainage de Melun
- › La Commission d'Attribution de prêts et de parrainage de la Brie
- › La Commission d'Attribution de prêts et de parrainage de Montereau-Moret-Gâtinais
- › La Commission d'Attribution de prêts et de parrainage de prêts de Fontainebleau-Nemours
- › La Commission d'Attribution de prêts et de parrainage de Provins

■ Devenir membre de Commission

La Commission d'Attribution est constituée de membres bénévoles, aux compétences complémentaires, désignés par le Conseil d'Administration pour un an renouvelable. La Commission d'Attribution comprend entre 5 et 12 membres.

Le membre de la Commission d'Attribution peut être :

- › Un entrepreneur ou un ex-entrepreneur local
- › Un cadre d'entreprise en activité ou à la retraite
- › Un expert d'un domaine précis : comptabilité, marketing, commercial, financier, juridique, etc...
- › Un partenaire (banque, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Seine Marne Attractivité, Assurances, ...)
- › Un expert consultatif (agricole, professionnel de santé, ...)

Ni les collectivités locales, ni leurs représentants, ne peuvent être membres de la Commission d'Attribution. Toutefois, ils peuvent y participer une seule fois à titre informatif.

Les membres sont titulaires ou suppléants. Le suppléant remplace le titulaire si ce dernier ne peut pas être présent à la Commission d'Attribution.

Pour que la Commission puisse délibérer, le quorum de 5 membres présents sont nécessaires ainsi que la pluralité des compétences.

Le président de la Commission est élu par ses propres membres, tous les 3 ans et a pour rôle :

- › d'animer la séance,
- › de permettre à chaque membre de s'exprimer et de donner son avis sur les dossiers,
- › de faire respecter les engagements pris par les membres et les règles propres à la Commission d'Attribution, en particulier celle de confidentialité,
- › de relayer les informations auprès des membres.

■ Les qualités d'un membre de la Commission d'Attribution

Connaissance de l'entreprise : le membre de la Commission doit s'appuyer sur une bonne connaissance du tissu économique local et de la gestion d'une entreprise pour être en mesure d'évaluer la cohérence et la viabilité d'un projet.

Sens de l'engagement : le membre de la Commission croit en la mission de l'Association.

Intégrité : le membre de la Commission s'interdit de favoriser un projet en fonction de ses propres intérêts

Ouverture d'esprit : le membre de la commission doit pouvoir accepter des projets présentant un caractère innovant ou singulier.

■ Le fonctionnement de la Commission d'Attribution

■ Périodicité

La commission d'Attribution se réunit une fois par mois sauf en août. Les dates de réunion sont planifiées 6 à 12 mois à l'avance.

La commission d'Attribution peut être annulée dans la cas suivants :

- › Absence de dossiers de demande de prêt d'honneur,
- › Quorum non atteint,
- › Niveau d'expertise non garanti.

Le niveau d'expertise n'est pas garanti quand la pluralité des compétences des membres n'est pas significative au cours d'une Commission d'Attribution.

L'Association veillera à constituer un réseau d'experts par secteur d'activité sur lequel elle pourra s'appuyer lors de l'étude des dossiers par la Commission d'Attribution.

■ Modalités d'intervention

Les dossiers de demande de prêt sont assemblés sur le portail Intranet de la plateforme IP2.0. Un mail est envoyé à chaque membre et expert dans un délai de 8 à 15 jours avant la date de réunion de la Commission d'Attribution afin de les inviter à se connecter sur IP2.0 (**Outil 1 : Tutoriel Première connexion IP2.0**) et avoir ainsi accès au dossier via le portail personnel (**Outil 1 bis : Tutoriel Membre IP2.0**).

Chaque dossier est accompagné d'un document de synthèse du projet (**Outil 2 : Dossier de Synthèse**) et d'une grille qui permettent aux membres d'émettre des avis, notes, et de voter (**Outil 3 : Grilles d'évaluation**).

Les décisions sont prises à la majorité des présents. Seuls les membres présents disposent du droit de vote. Les membres absents ne peuvent pas se faire représenter.

Le jour de la Commission, les membres et les experts effectuent un tour de table concernant le dossier étudié en amont afin d'échanger sur les aspects positifs, les inquiétudes mais également pour préparer les questions à poser et les conseils à donner. Ensuite, le porteur de projet et son accompagnateur sont invités à entrer et à présenter le projet. A l'issue de l'audition, les membres et experts posent toutes les questions souhaitées afin d'obtenir les réponses leur permettant de prendre une décision. L'échange ne doit pas excéder 20 à 30 minutes et doit être bienveillant. Au départ du porteur et de son accompagnateur, les membres délibèrent et prennent une décision.

3 décisions possibles:

- > Favorable
- > Défavorable
- > Ajournement

Des conditions peuvent également être données le cas échéant. La décision de la Commission est communiquée dans les 72 heures maximum au porteur de projet, son accompagnateur et l'EPCI sur lequel il souhaite s'installer.

Règles à respecter

Le membre de la Commission d'Attribution doit :

- > **Être** présent de manière régulière et en cas d'impossibilité, en informer l'Association. Au bout de 3 absences consécutives non excusées et après un entretien téléphonique avec le Président de la Commission, le membre peut-être considéré comme démissionnaire.
- > **Respecter l'engagement de confidentialité** lors de l'examen des dossiers,
- > **S'abstenir de voter**, voire ne pas participer à l'étude de projets dans lesquels il est impliqué à titre quelconque,
- > **Être présent pour exercer son droit de vote**. Il ne peut pas se faire représenter ni se faire remplacer,
- > **Être présent en tant que personne physique** apportant ses compétences et non pas au titre de son activité professionnelle.

Il est impossible de présenter le projet d'un membre de la Commission d'Attribution, d'un permanent de l'Association ou d'un membre du Conseil d'Administration ou même un projet de toute personne ayant un lien parental direct avec ceux-ci ou encore un projet dans lequel ils ont des participations financières.

Le membre de la Commission doit adhérer à l'Association et régler une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale (**Outil 4 : Bulletin d'Adhésion**). Si le membre est déjà rattaché à une structure cotisante (exemple: Associations des Experts-Comptables de Seine-et-Marne, banques, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Seine-et-Marne Attractivité,...), il peut cotiser à titre personnel.

La participation à la Commission d'Attribution ne fait pas l'objet de procédure contractuelle spécifique. Le retrait d'un membre de la Commission d'Attribution peut s'effectuer à tout moment.

L'entrée dans une Commission se fait par rencontre avec la plateforme et la réception de la fiche contact (**Outil 5 : Fiche de contact**) et de la lettre d'engagement de confidentialité (**Outil 6 : Engagement de confidentialité**) éditée en double exemplaire et signée. Un exemplaire est conservé par l'Association.

Dans le cadre du RGPD, une autorisation de droit à l'image peut également être demandée (**Outil 7 : Autorisation de droit à l'image**).

Initiative

PERFORMANCE 2.0

L'OUTIL DE GESTION DU RÉSEAU

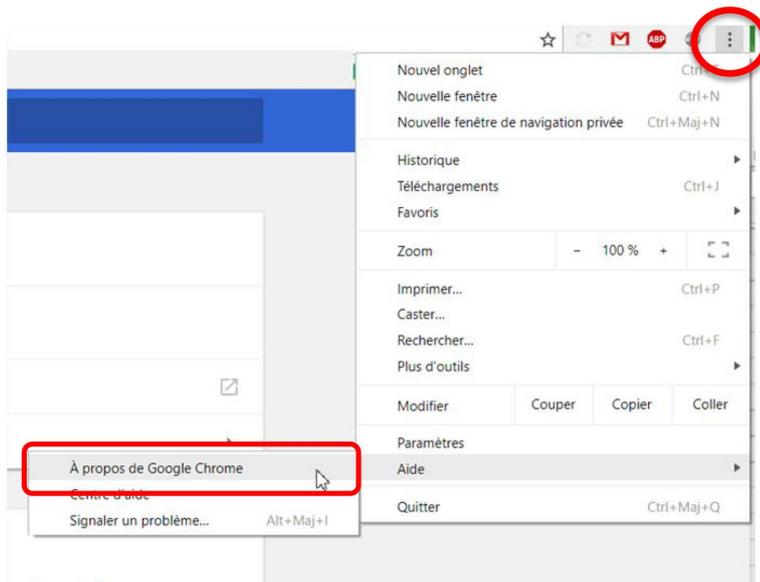
Première connexion

Trouvez ici tous les éléments pour vous connecter pour la première fois à IP2.0

Les réflexes à avoir avant de commencer à utiliser IP2.0

- Disposer d'une connexion à internet
- Vérifier son navigateur et sa version :
 - Privilégier Google Chrome, Firefox
 - Maintenir son navigateur **à jour** :

Sur **Google Chrome**, cliquez sur l'icône  en haut à droite de la barre de navigation puis sur **Aide**, puis sur « *A propos de Google Chrome* »



La vérification de la mise à jour est automatique.



1

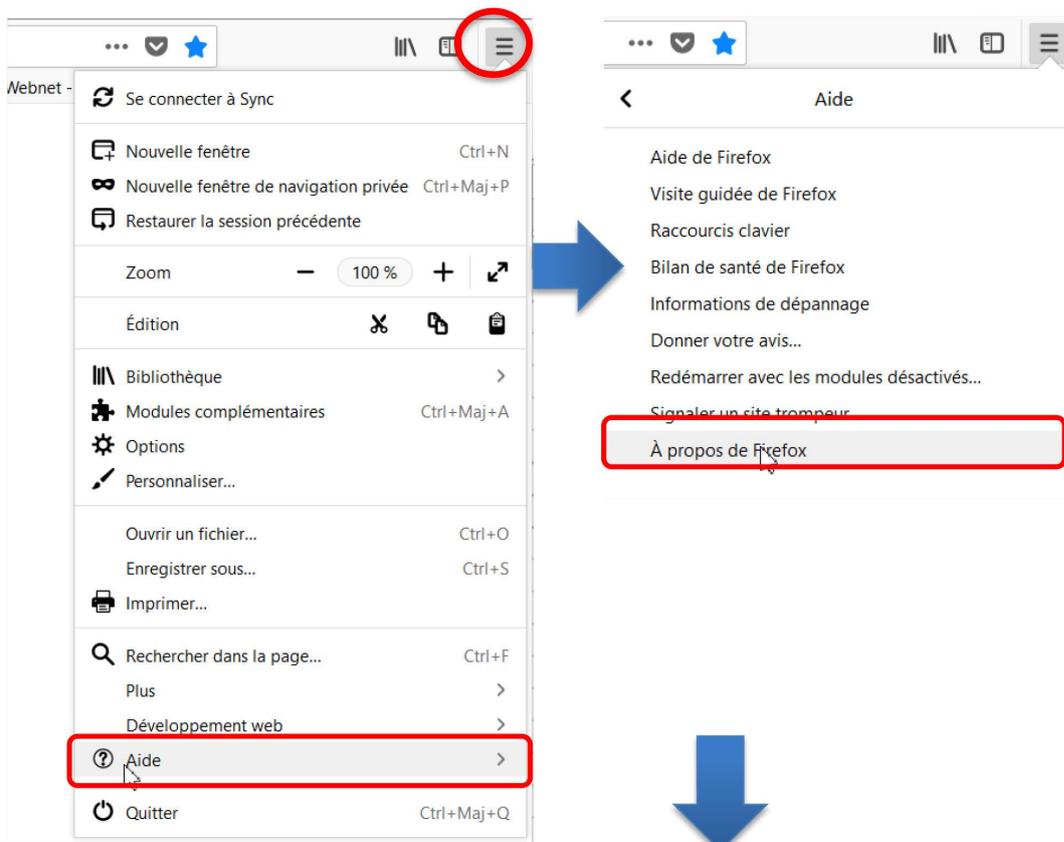




Sur **Firefox**, cliquez sur l'icône « ? » puis sur « A propos de Firefox »

Là encore la vérification de la mise à jour est automatique

Cliquez sur l'icône  en haut à droite de la barre de navigation, puis sur Aide, puis sur « A propos de Firefox »



2



IP2-02-08-premiere_connexion

■ Comment se connecter pour la première fois à IP2.0 ?

1. A l'ouverture de votre compte, vous recevez un mail en provenance d'Initiative Performance « *Ouverture de compte : Initiative Performance 2.0* » qui contient votre identifiant, votre mot de passe, et le lien vers le site. Pensez à vérifier si le mail d'ouverture de compte n'est pas dans vos courriers indésirables (SPAM) !

Important : Si le mail d'ouverture de compte est arrivé dans vos courriers indésirables, pensez à ajouter @ip2-0.com à la liste de vos expéditeurs autorisés pour ne pas avoir de problème de réception de mails à l'avenir.

3

2. Cliquez sur le lien présent dans le mail ou tapez l'URL ip2-0.com directement dans votre barre de navigation (pas besoin des www !)
3. Entrez l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçu par mail lors de votre ouverture de compte. (faites un copier-coller dans les champs correspondants) et cliquez sur « OK »

4. Lors de votre toute première connexion, IP2.0 vous demande d'entrer un nouveau mot de passe. Choisissez un mot de passe que vous pourrez retenir facilement



Pour sécuriser l'accès à IP2.0 choisissez de préférence un mot de passe **alphanumérique** (avec lettres et chiffres), contenant au moins une **majuscule** et une **minuscule**, ainsi que des **caractères spéciaux** (@ ! % etc...).
Vous pouvez tester le niveau de sécurité de votre mot de passe sur : www.howsecureismypassword.net

5. Après avoir enregistré votre nouveau mot de passe, vous devez vous connecter à nouveau sur IP2.0 en entrant cette fois ci votre nouveau mot de passe. Pensez à enregistrer le mot de passe dans le navigateur.

Que faire si vous n'arrivez pas à vous connecter ?

Voici un guide rapide pour résoudre les trois problèmes suivants :

- 1- J'ai oublié mon mot de passe
- 2- Un message d'erreur s'affiche en rouge lorsque j'essaye de me connecter
- 3- Mon adresse IP est bloquée

■ 1 - J'ai oublié mon mot de passe, comment faire pour le récupérer ?

4

Connexion aux services
Initiative
PERFORMANCE 2.0
L'OUTIL DE GESTION DU RÉSEAU

Identifiant
|

Mot de passe
|

OK

[Mot de passe oublié](#)

v1.20.0

Il existe une procédure simple de récupération du mot de passe, accessible dès la page d'accueil.

Cliquez sur le lien « [Mot de passe oublié](#) » pour arriver sur la page de récupération

En sélectionnant votre plateforme dans le menu déroulant qui apparaît ensuite et en entrant votre identifiant ou votre adresse mail, un mail de réactivation de votre mot de passe vous sera renvoyé.

■ 2 - Un message d'erreur apparaît en rouge lorsque j'essaye de me connecter, que faire ?

Lorsque vous rentrez un identifiant et/ou un mot de passe incorrect les messages d'erreur suivant s'affichent :

Première tentative

Connexion aux services
Initiative
PERFORMANCE 2.0
L'OUTIL DE GESTION DU RÉSEAU

Identifiant
marie

Mot de passe

Identifiant et/ou mot de passe incorrect

OK

[Mot de passe oublié](#)

v1.20.0

Deuxième tentative

Connexion aux services
Initiative
PERFORMANCE 2.0
L'OUTIL DE GESTION DU RÉSEAU

Identifiant
marie

Mot de passe

Identifiant et/ou mot de passe incorrect

Attention vous n'avez plus droit qu'à une seule tentative.
En cas de nouvelle erreur l'adresse IP de votre connexion sera bloquée pendant 5 minutes.

OK

[Mot de passe oublié](#)

v1.20.0



Au bout de trois tentatives votre adresse IP sera bloquée pendant 5 min. N'attendez pas la troisième tentative mais suivez la procédure de récupération de mot de passe indiquée à la question précédente.

- **3 – Mon adresse IP est bloquée, je ne peux plus accéder à IP2.0**
Appelez le 01 78 09 66 95 : nous pouvons débloquent votre accès en un clic !

- **Comment faire pour changer la couleur du bandeau ou modifier mon mot de passe ou mon identifiant ?**

Dans **Paramètres > Mon compte** vous pouvez changer votre identifiant, votre mot de passe et choisir la couleur du thème parmi celles de la charte graphique.

The screenshot shows the 'Mon compte' settings page. It includes a navigation menu at the top with options like 'Gestion', 'Vie associative', 'Fonds', 'Contacts', and 'Paramètres'. The main content area is titled 'Mon compte' and contains a 'Compte utilisateur' section with the following fields: 'Identifiant' (value: marie), 'Nouveau mot de passe' (with a note: 'Pour changer le mot passe, saisissez une nouvelle valeur'), and 'Couleur du thème pour l'interface' (with a color selection grid). There are also 'Annuler' and 'Enregistrer' buttons at the bottom right of the form.

5

- **J'ai une question, une suggestion à faire remonter, comment faire ?**
 - [Le forum IP2.0](#) est le lieu pour poser vos questions, faire vos suggestions, vous tenir informé des mises à jour et échanger entre utilisateurs.
 - L'index des fiches publiées avec les sujets abordés est disponible sur l'intranet du réseau [ici](#).
 - **Besoin d'aide ? L'assistance IP2.0 et sa ligne dédiée sont à votre disposition :**

01 78 09 66 95

IP2-02-08-premiere_connexion



Membres du comité d'agrément

Cette fiche est destinée aux membres des comités d'agrément et comité technique

A PROPOS D'IP2.0

Avec IP2.0, le nouvel outil de gestion des plateformes Initiative, les convocations aux comités d'agrément se font par mail. La confirmation de votre présence (ou de votre absence) et l'accès aux éléments des dossiers, se fait en ligne, sur IP2.0.

Ainsi, vous devrez vous connecter sur l'application en entrant un identifiant et un mot de passe reçus par mail

Si votre plateforme vous a informé qu'elle vous a ouvert un compte sur IP2.0 et que c'est la toute première fois que vous vous connectez, référez-vous à la [fiche IP2-01 Première connexion](#)

La présente fiche vous explique comment fonctionnent la convocation aux comités d'agrément/comités technique et l'accès aux éléments des dossiers.

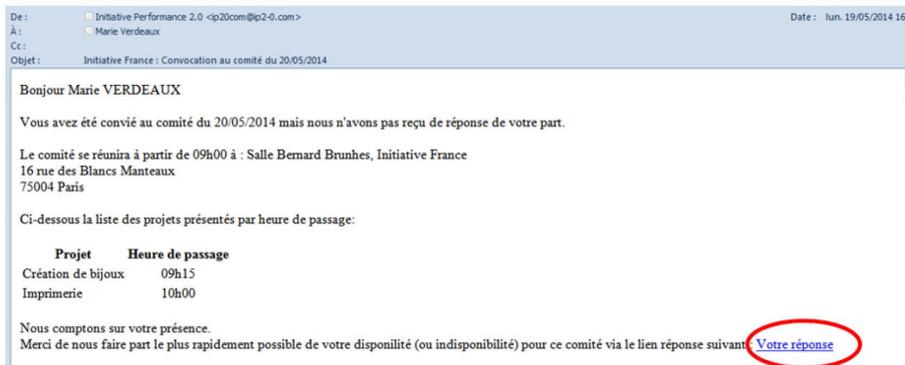
1

■ Comment se passent les convocations aux comités d'agrément / comités techniques avec IP2.0 ?

1 - Cliquez sur le lien de réponse dans le mail de convocation au comité d'agrément

Vous recevez un mail en provenance d'Initiative Performance 2.0 intitulé « Initiative XXXX (nom de la plateforme) : Convocation au comité du XX/XX/XXXX »

Ce mail contient un lien vous permettant de confirmer votre présence ou votre absence au comité d'agrément.



(Exemple ci-dessus dans une boîte de réception Outlook)

IP2-06-05_membres_comite_agrement



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

2- Connectez-vous sur IP2.0 en rentrant votre identifiant et votre mot de passe

Le lien vous renvoie vers IP2.0, sur lequel vous devez vous identifier pour vous connecter. **Entrez votre identifiant et votre mot de passe** (si c'est votre toute première connexion, référez-vous à la [fiche IP2-01 Première connexion](#))

Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez sur « [Mot de passe oublié](#) » et sélectionnez votre plateforme dans le menu déroulant, indiquez votre identifiant et cliquez sur « OK ».

3- Répondez Présent ou Absent sur la page de réponse

Si vous répondez **Présent**, vous devez cocher la case « *Je m'engage* » pour signifier votre engagement de confidentialité.

2

1

2

Un message de confirmation de la prise en compte de votre réponse apparait.

4- Accédez aux éléments des dossiers présentés

Lorsque vous répondez présent, les différents éléments des dossiers présentés s'affichent

| Détail des projets présentés lors du comité | | | | | | | |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Horaire | Projet | Synthèse | Détails | | | Analyse | Complet |
| 09:25 | idée TEST DOSSIER | Fiche de synthèse | Dossier projet | <i>Pas d'annexes financières</i> | 3 autres annexes | Grille d'analyse | Dossier complet |

Vous avez trois choix possibles :

- récupérer des éléments de synthèse,
- récupérer des éléments détaillés,
- récupérer les éléments complets (de synthèse et détaillés) en une seule fois (Dossier complet)

Ces éléments se téléchargent soit sous forme de fichier PDF pour la fiche de synthèse et le dossier projet et les éléments financiers soit, pour le dossier complet sous la forme d'un dossier compressés (.zip)

Ce dossier, qui se présente comme sur l'icône à gauche, doit être décompressés pour accéder aux éléments qu'il contient, pour cela :



Ouvrez le dossier compressé, puis faites glisser les fichiers ou dossiers à extraire vers un nouvel emplacement.

- ou -

3

Pour extraire tout le contenu du dossier compressé, ouvrez le dossier et cliquez sur « Extraire tout » ou faites un clic-droit sur le dossier et sélectionnez « Extraire tout... »

Que faire si vous n'arrivez pas à accéder aux éléments des dossiers ?

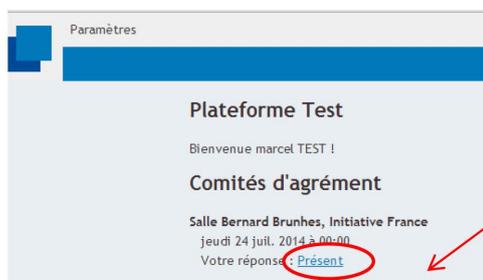
Si vous vous retrouvez dans l'un des cas suivants, reportez-vous aux réponses ci-dessous

■ Je n'arrive pas à télécharger certains éléments du dossier (les annexes, éléments financiers...)

Cela est certainement dû à un problème de navigateur, en particulier si vous utilisez Internet Explorer, version 8 ou antérieure.

→ **Solution** : essayez avec un autre navigateur (Firefox, Google Chrome) ou mettez à jour votre navigateur

■ J'ai indiqué que j'étais présent au comité mais je n'arrive pas à accéder aux éléments des dossiers



→ **Solution** Sur la page d'accueil cliquez sur « [Présent](#) » pour avoir accès aux éléments du dossier



Dossier :
 Type de projet :
 Porteur(s) :
 Accompagné par :

FICHE DE SYNTHÈSE

Dossier instruit par :

| Informations sur le porteur : | Age : ans né(e) à : |
|-------------------------------|--------------------------------------------|
| Demeurant à : | Situation immobilière : |
| Portable : | Situation financière Revenus mensuels : € |
| E-mail : | Revenus du conjoint : € Autres revenus : € |
| Situation familiale : | Crédit à la consommation : € |
| Situation professionnelle : | Crédit immobilier : € |
| Qualification / projet | Autres crédits : 0€ |
| Expérience du métier : | Taux d'endettement personnel : % |
| Expérience de direction : | |

Diplômes/Formations

Non renseigné

Expériences professionnelles

Non renseigné

| Informations sur l'entreprise | | |
|-------------------------------|-------------------|--------|
| Raison sociale : | Forme juridique : | |
| Activité : | Capital : | |
| Date de démarrage : | Dont libéré : | |
| Partenaires du dossier | | Statut |
| | | Parts |
| Banque : | | |
| Comptable : | | |
| Accompagnement : | | |



Dossier :
 Type de projet :
 Porteur(s) :
 Accompagné par :

FICHE DE SYNTHÈSE

| Informations sur le local | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Lieu d'exploitation :</p> | <p>Type de bail : Durée du bail : Loyer mensuel : Dépôt de garantie :</p> <p>Situation :</p> <p>État des lieux succinct :</p> <p>Superficie : Parking client :</p> <p>Acquisition : Montant :</p> |

| Informations sur le projet et son marché | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|---|-------------|--|---|---------------|--|---|----------------|--|-------|-----------------------------------------------------------|--|
| <p>Produits et services :</p> <p>Répartition de la clientèle et conditions de règlement</p> <table border="1"> <tr> <td>Particuliers</td> <td></td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Entreprises</td> <td></td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Collectivités</td> <td></td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Autres marchés</td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </table> | Particuliers | | % | Entreprises | | % | Collectivités | | % | Autres marchés | | 100 % | <p>Liste des concurrents</p> <p>Prix :</p> <p>Marge :</p> | |
| Particuliers | | % | | | | | | | | | | | | |
| Entreprises | | % | | | | | | | | | | | | |
| Collectivités | | % | | | | | | | | | | | | |
| Autres marchés | | 100 % | | | | | | | | | | | | |

Commentaire :

Mode de calcul du CA Prévisionnel :

Dossier de Synthèse



Dossier :
Type de projet :
Porteur(s) :
Accompagné par :

FICHE DE SYNTHÈSE

| Plan de financement (Euros) | | | |
|-------------------------------|----------|-------------------------------|----------|
| Besoins | | Ressources | |
| Immobilisations incorporelles | 0 | Capitaux propres | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | Aides / subventions | 0 |
| Immobilisations financières | 0 | Autres financements | 0 |
| TVA sur immobilisations | 0 | | |
| Stock de départ | 0 | | |
| Besoins en trésorerie | 0 | | |
| Total des besoins : | 0 | Total des ressources : | 0 |

| Indicateurs clés | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Effet levier | Apport personnel / Total ressources : 0% |
| Financement(s) bancaire(s) / Prêt d'honneur : 0 | Prêt d'honneur plateforme / Total ressources: 0% |

| Demande de parrainage |
|---------------------------------------------------------------------|
| Le porteur souhaite t-il bénéficier d'un parrainage ? Non renseigné |

| Analyse de l'accompagnateur |
|-----------------------------|
| Avis de : |



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE - CREATION

Porteurs :

Projet :

Date :

Avis :

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Sous réserve |
| Motif : | Motif : | Motif : |

Montant :

Mode de remboursement :

Points de vigilance (pour le suivi) :

Parrainage :



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

Analyse du projet: ¹Notation : 0 très mauvais, 1 mauvais, 2 acceptable, 3 bon, 4 très bon

| Thématiques | Critères | Points forts (+)/faibles(-) | Avis ¹ | Moyenne | Commentaires |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|---------|--------------|
| Produit/service/marché | Utilité, caractère innovant, originalité | | | | |
| | Apport économique | | | | |
| | Dynamisme du marché | | | | |
| | Intensité de la concurrence | | | | |
| Compte d'exploitation prévisionnel | Adéquation CA/marché | | | | |
| | Réalité des charges | | | | |
| | Rentabilité | | | | |
| | Cohérence du prévisionnel des 3 premières années | | | | |
| Structure de l'entreprise et Perspectives de développement | Adéquation structure juridique/nature du projet | | | | |
| | Cohérence de la politique de vente et moyens commerciaux | | | | |
| | Perspectives de création d'emplois | | | | |
| | Qualité des emplois créés | | | | |
| Faisabilité financière | Prise de risque personnel | | | | |
| | Cohérence du plan de financement | | | | |
| | Besoin en fonds de roulement | | | | |
| | Mode de financement du Fonds de roulement | | | | |
| Capacités et compétences du porteur de projet | Adéquation compétences/métier/diplôme (CV) | | | | |
| | Capacité à développer l'entreprise | | | | |
| | Compétences commerciales | | | | |
| | Compétences en gestion | | | | |
| Appréciation de l'environnement | Réalisme du projet dans l'environnement local | | | | |
| | | Total sur 24 | | | |

Grilles d'évaluation



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE - REPRISE

Porteurs :

Projet :

Date :

Avis :

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Sous réserve |
| Motif : | Motif : | Motif : |

Montant :

Mode de remboursement :

Points de vigilance (pour le suivi) :

Parrainage:



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

Analyse du projet: ¹Notation : 0 très mauvais, 1 mauvais, 2 acceptable, 3 bon, 4 très bon

| Thématiques | Critères | Points forts (+)/faibles(-) | Avis ¹ | Moyenne | Commentaires |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|---------|--------------|
| L'entreprise cédée | Structure financière de l'entreprise | | | | |
| | Dynamisme et potentiel de l'entreprise | | | | |
| | Prix de cession | | | | |
| L'entreprise reprise Produit/Service/marché | Utilité, originalité - dynamisme du marché | | | | |
| | Apport économique | | | | |
| | Intensité d'ela concurrence | | | | |
| Aspect juridique et financier | Structure Juridique | | | | |
| | Prise de risque personnel | | | | |
| | Cohérence du plan de financement | | | | |
| | Cohérence du prévisionnel des 3 premières années (compte de résultat, trésorerie, BFR...) | | | | |
| | Rentabilité | | | | |
| Perspectives de développement | Perspectives de maintien et de création d'emplois | | | | |
| | Qualité des emplois | | | | |
| | Plan d'action et moyens commerciaux | | | | |
| Capacités et compétences du porteur de projet | Adéquation compétences/métier/diplôme (CV) | | | | |
| | Capacité à maintenir et développer l'entreprise | | | | |
| | Compétences commerciales/gestion | | | | |
| | Compétences en gestion du personnel repris | | | | |
| Appréciation de l'environnement | Réalisme du projet dans l'environnement local | | | | |
| | | Total sur 24 | | | |

Grilles d'évaluation



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE - DEVELOPPEMENT

Porteurs :

Projet :

Date :

Avis :

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Favorable | <input type="checkbox"/> Défavorable | <input type="checkbox"/> Sous réserve |
| Motif : | Motif : | Motif : |

Montant :

Mode de remboursement :

Points de vigilance (pour le suivi) :

Parrainage:



COMITE/COMMISSION D'ATTRIBUTION

Analyse du projet: ¹Notation : 0 très mauvais, 1 mauvais, 2 acceptable, 3 bon, 4 très bon

| Thématiques | Critères | Points forts (+)/faibles(-) | Avis ¹ | Moyenne | Commentaires |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|---------|--------------|
| Appréciation globale de l'activité | Résultats de l'activité (financier, commercial, stratégique,...) | | | | |
| | Qualités de gestionnaires de l'entrepreneur | | | | |
| Compte d'exploitation prévisionnel du projet de développement | Nature et pertinence du projet de développement | | | | |
| | Capacité de développement | | | | |
| | Rentabilité/Réalité des charges | | | | |
| | Cohérence du prévisionnel du projet de développement | | | | |
| Structure de l'entreprise | Adéquation organisation/nature du projet de développement | | | | |
| | Cohérence de la politique de vente et moyens commerciaux | | | | |
| | Perspectives d'emplois et nature des emplois créés | | | | |
| Faisabilité financière | Prise de risque personnel | | | | |
| | Cohérence du plan de financement | | | | |
| | Besoin en fonds de roulement | | | | |
| | Mode de financement du Fonds de roulement | | | | |
| Capacités et compétences de l'entrepreneur | Adéquation compétences/métier/diplôme (CV) | | | | |
| | Capacité à développer l'entreprise | | | | |
| | Compétences commerciales et managériales | | | | |
| Appréciation de l'environnement | Réalisme du projet dans l'environnement local | | | | |
| | | Total sur 24 | | | |

BULLETIN D'ADHESION 2019



Nom et Prénom :

Représentant l'organisme :

Adresse

.....

Code postal : Ville :

Tél.: Fax : E-mail :

Déclare adhérer à l'association Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne au titre de :

- Personne qualifiée :
 - Membre actif : 15 €
 - Membre bienfaiteur : 75 €
- « Partenaire privilégié » (dans le cadre d'une convention de mécénat) : 5 000 €
- Bénéficiaires de prêt d'honneur (entrepreneurs en cours de remboursement) : 90 €
- Entreprise, en fonction du nombre de salariés
 - 50 salariés : 150 €
 - 200 salariés : 300 €
 - 500 salariés : 700 €
 - 1000 salariés : 1 500 €
 - + 1000 salariés : 3 000 €

Nombre de salariés de votre entreprise : Montant de la cotisation : €

- Opérateur* : 1 000 €

**Selon l'article 7.1 de nos statuts sont concernés : les personnes morales intervenant en faveur de la création d'entreprises dans le développement économique local, départemental, régional ou national, telles que syndicats, organisations socioprofessionnelles, groupements interprofessionnels, chambres consulaires, associations d'entreprises ou de chefs d'entreprises, enseignants et universitaires, associations de l'économie solidaires, établissements de formation et de recherche, capables de faire la preuve d'une compétence dans le domaine de l'accueil des créateurs d'entreprise.*

Mode de règlement :

- Soit par chèque à l'ordre de : Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne,
- Soit par virement au compte ouvert à son nom à la Société Générale de Melun
IBAN : FR76 3000 3013 3000 0507 8597 165 – BIC : SOGEFRPP

Cocher les cases correspondantes

Fait à le/...../2019

Signature :

Documents à renvoyer à :

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne
Centre d'Affaires H-Center
11 rue Benjamin Franklin
77 000 LA ROCHETTE
initiative.mvs.sud77@camvs.com



Fiche d'Accueil et de Contact

Coordonnées

Prénom et Nom :

A quelle adresse désirez-vous recevoir vos documents : personnelle professionnelle

E-mail (en lettre capitale) :

Téléphone : Portable :

Société (le cas échéant) : Secteur d'activité :

Adresse : Fonction :

CP : Ville :

Implication dans la vie économique (Club de Chefs d'entreprise, Associations, Connaissance du tissu économique local,...)

Expériences professionnelles (joindre votre CV si possible)

Centres d'intérêt

Vous souhaitez devenir : cochez la ou les cases correspondant(e)(s)

MEMBRE de Comité/Commission d'Attribution de Prêts et de Parrainage

Quelles sont vos compétences ?

- Financière Commerciale Managériale Juridique Connaissance du tissu économique local

PARRAIN

Souhaits sur la nature des projets à parrainer :



EXPERT*

Sur quelles expertises acceptez-vous d'être sollicité ?



Champs de compétences

Dans quel(s) domaine(s) estimez-vous avoir le plus de compétences ?

- | | | |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Stratégie de développement | <input type="checkbox"/> Informatique | <input type="checkbox"/> Juridique |
| <input type="checkbox"/> Marketing | <input type="checkbox"/> Commercial | <input type="checkbox"/> Organisation/planification |
| <input type="checkbox"/> Communication | <input type="checkbox"/> Achats/Stocks | <input type="checkbox"/> Gestion financière et comptable |
| <input type="checkbox"/> Management/RH | <input type="checkbox"/> Sécurité/Qualité | <input type="checkbox"/> Autre |

RAPPEL : Les membres, parrains et/ou experts sont adhérents de l'Association et s'acquittent de la cotisation annuelle.

*Dans le cadre du réseau d'expertises et de compétences, vos coordonnées sont susceptibles d'être communiquées.

Autorise l'association à utiliser, mes coordonnées et le cas échéant, votre image à des fins d'illustration et de promotion.

Fait à, le .../.../..... Signature :

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne 11 rue Benjamin Franklin 77000 LA ROCHETTE
Tél : 01.64.38.96.85 Mail : initiative.mvs.sud77@camvs.com



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE DES MEMBRES DE COMMISSION D'ATTRIBUTION DE PRET ET DE PARRAINAGE

Madame, Monsieur,

Vous êtes membre de Commission d'Attribution de prêt et de parrainage d'Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne et en raison de la nature de l'activité de cette Commission, nous vous demandons de signer le présent engagement de confidentialité.

Cet engagement implique le respect des responsabilités suivantes :

- Ne divulguer aucune information dont vous avez connaissance lors de l'examen des dossiers de porteurs de projets et ne les transmettre qu'à des personnes ayant à les connaître dans le cadre de l'activité d'Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.
- Adopter un système de classement de ces documents conforme à leur caractère confidentiel durant la période de suivi des dossiers et conserver une trace écrite des rencontres avec le porteur de projet qui devra être archivée pendant 10 ans.

Je, soussigné (e) _____, certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et m'engage à m'y conformer.

Fait en double exemplaire,

A _____, le _____

Autorisation de droit à l'image et/ou de la voix

Objet : Autorisation de filmer et publier des images et/ou voix

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél :

Email :@.....

Autorise, à titre gratuit, Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

- à me filmer et / ou m'enregistrer lors de rencontres, réunions, évènements organisés par l'association.
- à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif.
- à publier ces images/voix sur le web

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite

- par voie postale : Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne,
Centre d'Affaires – H-CENTER
11 rue Benjamin Franklin - 77000 LA ROCHETTE

- par e-mail : initiative.mvs.sud77@camvs.com

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à

Le

Signature

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Centre d'affaires H CENTER

11 rue Benjamin Franklin

77 000 LA ROCHETTE

01 64 38 96 85

plateforme@initiative-mvs-sud77.fr

www.initiative-mvs-sud77.fr

 @IMVSSud77

 @IMVS_Sud77

 @Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Nos partenaires conventionnés

- > CCI 77 : 01 74 60 51 00
- > CMA 77 : 01 64 79 26 00
- > Association des Experts-comptables : 01 64 79 76 01
- > CER France : 01 64 79 30 45
- > BGE Paris : 01 64 87 04 47

Avec le soutien de :

